

Notice pré-réservation Résidence Valoria

Destinée aux apprentis du BTP et CMA

Article I. Ouverture des pré-réservations

Les pré-réservations pour l'année scolaire 2023-2024 sont ouvertes à compter du 07/08/2023.

Article II. Modalités

Lien de pré-réservation <https://forms.office.com/e/hu0cfUFBgT>

Accessible également via la page du site [Blois - Résidence Valoria \(etablieries.fr\)](https://blois-residencevaloria.etablieries.fr)



Article III. Confirmation de réservation

A réception de votre pré-réservation, la résidence Valoria confirmera votre séjour par mail dans un délai de 5 jours, en fonction des disponibilités à la résidence. Ce mail confirmera :

- Les dates de séjour
- Le montant dû pour votre séjour

Il vous sera également transmis le règlement intérieur et le formulaire d'autorisations (sorties, hospitalisation)

A défaut de confirmation de la résidence par retour par mail, votre séjour n'est pas réservé.

Article IV. A l'arrivée

Le jour de votre arrivée, vous devrez impérativement fournir :

- Un chèque de dépôt de garantie d'un montant de 450€
- Le règlement du solde de votre séjour
- Le formulaire d'autorisations
- Une attestation de responsabilité civile
- Une photo d'identité

En l'absence de ces documents, le responsable de la résidence Valoria est autorisé à refuser l'accès à la résidence.

Article IV. Annulation de séjour

Merci de contacter la résidence pour toute annulation. En cas d'absence d'annulation, le séjour réservé sera dû.

Article V. Coordonnées de la résidence

Pour tous renseignements complémentaires, merci de prendre contact avec M. Laborde, Responsable de la résidence Valoria au 02.54.78.55.00